



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-156 /7.2.6.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : R. REVIL, A. MOREAU

Absent : N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Pompes Funèbres - Tarifs 2020

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La loi du 10 janvier 93 supprimant le monopole des Pompes Funèbres rend obligatoire l'affichage des tarifs en TTC. La TVA est donc incluse sur tous les articles et prestations. Le Conseil d'Etat dans son avis du 19 décembre 1995 a affirmé le caractère industriel et commercial des Pompes Funèbres tout en précisant que cette jurisprudence ne peut conduire à une augmentation déraisonnable des tarifs.

Cependant, au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés, il est proposé une augmentation de 1 % pour 2020 sur l'ensemble des prestations des pompes funèbres. La vacation de Police reste inchangée.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 10 décembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs suivants :

POMPES FUNEBRES

	2019 Euros TTC	2020 Euros TTC
MISE EN BIERE : TVA 20%		
- A VOIRON	69,18 €	69,87 €
- Extra muros	124,77 €	126,02 €
CREUSEMENT DES FOSSES A VOIRON : TVA 20%	TTC	TTC
- dans les concessions	314,14 €	317,28 €
- dans le carré commun adulte	151,29 €	152,80 €
- dans le carré enfant	101,03 €	102,04 €
- dans le carré mort-né	50,39 €	50,89 €
MISE EN CAVEAU : TVA 20 %	TTC	TTC
- Descente en caveau	79,16 €	79,95 €
- Descente en caveau hors VOIRON	102,03 €	103,05 €
URNE EN FOSSE A VOIRON : TVA 20%	TTC	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	48,93 €	49,42 €
- l'urne suivant dans le même creusement	24,45 €	24,69 €
URNE EN FOSSE HORS VOIRON : TVA 20%	TTC	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	50,89 €	51,40 €
- l'urne suivante dans le même creusement	25,42 €	25,67 €
	2019 Euros	2020 Euros
	TTC	TTC
CREUSEMENT HORS VOIRON : TVA 20%	362,90 €	366,53 €
Forfait Transport pour creusement extérieur (TVA 10%)	100,94 €	101,95 €
PORTEURS : TVA 20 %	TTC	TTC
- porteur à l'unité	55,21 €	55,76 €
- service Normal (4 agents dont un maître de cérémonie)	223,03 €	225,26 €
- service Spécial (4 agents et un maître de cérémonie)	278,25 €	281,03 €
- service ordinaire (3 agents dont un maître de cérémonie)	165,65 €	167,31 €
majoration de 50 % pour nuit (20h - 6h) et jours non travaillés		
CERCUEILS : TVA 20%	TTC	TTC
Bois dur (nu)		
Boite à ossements	114,04 €	115,19 €
Lyonnais enfant de 0.60m à 1.20 M	360,60 €	364,21 €
Lyonnais droit 2ème choix chêne	445,75 €	450,21 €
Lyonnais mouluré galbé 1 ^{er} choix	580,23 €	586,03 €
Tombeau	1323,92 €	1337,16 €
Bois tendre nu en Pin (22 mm)	314,79 €	317,94 €

d'une minoration de 50 %;

Le séjour en chambre funéraire est gratuit pour les personnes démunies de ressources. Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes décédées ou résidant dans la commune.

- Les recettes seront affectées au budget annexe Pompes Funèbres.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

